

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNE-SUR-BELLE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas VALERY, Maire.

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, et Mrs PRINTEMPS Jacky, RODRIGUEZ Michel, SARRAZIN Muriel, VALERY Nicolas.

Excusés :

TEXIER Aurélia (a donné pouvoir à Delphine BERNARDIN)

LENGLIN Grégory (a donné pouvoir à Jocelyne BERNARDIN)

ROULET Xavier (a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ)

Absents : /

Secrétaires de séance : Stéphanie GOURIN

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Pouvoir : 3

Votants : 12

La séance ouvre à 20H02

ORDRE DU JOUR

Administration :

- Demande de bilan professionnel / agent communal
- Point info PLUi-H.
- Définition du PDA (Périmètre Délimité des Abords) - (Périmètre de protection de l'Eglise)
- Achat électroménager.

Animation :

- Point juillet

Travaux:

- Eclairage arrêts bus
- Volet voirie
- Travaux bâtiment Bibliothèque / Salle du Bar

Questions diverses

L'approbation du dernier PV est reportée.

DELIBERATION N°18-2024 : DEMANDE DE BILAN PROFESSIONNEL / AGENT COMMUNAL A HUIS CLOS

Un agent communal a fait une demande de bilan professionnel. L'agent communal étant présent dans le public, Monsieur le Maire sollicite un huis clos afin de traiter ce sujet dans la plus grande impartialité.

Le huis-clos est validé par délibération : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Monsieur le Maire détaille la convention afin que le conseil ait connaissance de la formation, de son contenu et de son accompagnement. La tarification du bilan professionnel s'élève à 1500 € correspondant à une durée forfaitaire de 20h00 toutefois un dépassement de 4h00 complémentaires peut être accepté gracieusement.

Monsieur le Maire indique que cet agent souhaite faire un bilan de carrière, c'est ce qui motive sa demande.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide :

- **D'acter le bilan professionnel de l'agent**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera adressée par le Centre de Gestion**
- **D'inscrire les crédits nécessaires**
- **D'accepter la DM suivante :**

618 : Divers : - 1 500.00 €

648 : Autres charges de personnel : +1 500.00 €

Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstention :

Message du Maire au Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il aimerait que la situation s'apaise entre les conseillers, que ce soit plus fluide de façon à pouvoir mieux avancer ensemble.

POINT INFO PLUi-H

Monsieur le Maire et Madame Maurille présentent le 1^{er} travail du bureau d'étude via un plan de la commune, en exposant l'ensemble des zones.

La commission urbanisme s'est réunie à ce sujet, une restitution de cette réunion de travail est faite. A la suite de cette rencontre, certains conseillers ont fait le tour des villages pour repérage dans le but de mettre à jour les données informatiques permettant au bureau d'étude de continuer plus précisément leur travail.

Monsieur le Maire propose de revoir la taxe d'aménagement afin de faire venir des acheteurs, rénover des biens etc... Il précise que tant que le PLUIH n'est pas voté, c'est la carte communale qui fait foi. Concernant les permis de construire acceptés avant la nouvelle carte, ils resteront valables.

DELIBERATION N°19-2024 : DÉFINITION DU PDA

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de la communauté de commune de Mellois en Poitou, l'UDAP nous a adressé une carte proposant un périmètre délimité des abords (PDA) concernant notre commune. La dernière actualisation date de 2007 où un rayon de 500 m autour de l'église avait été défini. Cette nouvelle proposition sera à intégrer au PLUIH.

Monsieur le Maire coupe la séance à 20h50 pour donner la parole au public. La séance reprend à 20h57.

Monsieur le Maire indique que nous devons nous prononcer à ce sujet, soit nous validons la proposition faite ou bien nous pouvons formuler une autre proposition.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide de proposer une autre cartographie.

Votes : Pour : 12 Contre : Abstention :

DELIBERATION N°20-2024 : ACHAT ELECTROMENAGER

Afin de compléter l'électroménager de la salle des fêtes, de répondre aux besoins à venir liés à l'utilisation de la salle des fêtes et conformément à la décision prise lors de la dernière réunion compte tenu de l'urgence, il a été acheté :

- un second réfrigérateur au prix de 1 252.80 €
- et
- un congélateur au prix de 189.00 €
- un micro-ondes au prix de 172.00 €
- avec frais de livraison de 70.00 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition de nouveau matériel.

Votes : Pour : 12 Contre : Abstention :

DELIBERATION N°21-2024 : TRAVAUX

Eclairage arrêts de bus :

La pose d'un lampadaire autonome pour arrêts de bus a été réalisée par nos agents et est pour le moment à l'essai afin d'évaluer l'efficacité du matériel. Il est possible de se rendre sur place pour se rendre compte de la luminosité.

Volet voirie :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à des échanges avec le département autour de la traversée du bourg, le département va refaire à sa charge intégrale le tapis routier de l'entrée de la commune jusqu'au parking de la mairie. En revanche, ils nous demandent d'effectuer à notre charge la réfection des trottoirs avant.

Une déclaration de travaux sera faite par le département pour la partie tapis routier, de notre côté nous devons faire celle pour les accotements. Ainsi, Gérédis, le SMAEP4B, la CDC... concessionnaires de certains réseaux pourront se manifester.

Des travaux d'enfouissement de gaines pour la ligne Haute Tension vont commencer la semaine prochaine.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour une procédure d'appel d'offre puisque nous dépassons les 100 000 €.

Après délibération, le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Votes : Pour : 12 Contre : Abstention :

Une visite de chantier est proposée aux membres du Conseil le Lundi 8 Juillet 2024 à 17h30.

Travaux bâtiment Bibliothèque / salle du bar :

Deux devis ont été réalisés pour le réaménagement de l'espace bar. Tous deux pour les mêmes travaux à savoir réalisation de deux plans de travail et portes avec placards de rangement.

Le premier de l'entreprise POUGNARD pour la somme de 2 274.25 € TTC soit 2 067.50 € HT

Le second de l'entreprise SARL BONNEAU pour la somme de 4 526.08 € TTC soit 3 771.71 € HT

La demande d'ERP pour la salle du bar est en cours.

Après délibération, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise POUGNARD pour 2 274.25 € TTC

Votes : Pour : 12 Contre : Abstention :

Travaux « Villages gestion de l'eau » :

La Berlinchère et Champromard : afin d'améliorer la circulation de l'eau dans ces villages 3 entreprises ont été sollicitées pour :

- installation d'une buse à La Berlinchère, diminution d'une haie, nettoyage d'un fossé et d'une autre buse
- remplacement d'une buse à Champromard
- Un seul devis a été réceptionné, celui de l'entreprise BCTP pour un montant de 5 634.00 € TTC

Après délibération, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise de l'entreprise BTCP pour un montant de 5 634.00 € TTC

Votes : Pour : 12 Contre : Abstention :

Travaux « Routes Villages » :

Une demande de tarification a été faite auprès de l'entreprise COLAS pour les portions de route restantes à rénover. Après échanges avec la scierie, Monsieur Archimbaud accepterait de renouveler la convention pour prise en charge

financière de ces dits travaux.

- La Berlinchère : 34 791.50 € HT
 - Bitume à froid sur la route principale (C1 à la Départementale)
 - Elargissement de la route devant la ferme afin de favoriser le croisement des véhicules
 - 2 Impasses en bi-couches
- La Garde : 101 896.20 € HT
 - Chemin des Renaulières : bitume à froid
 - Grand Cour' : bi couches
 - Petit chemin communal (Maison Lemaître) : bi couches
 - Rue Proust : bi couches
- Puy d'Ancry : 7 060.62 € HT bi couches
- Cimetière (Parking) : 3 619.20 € HT reprofilage + bi couche calcaire
- La Bernardière : 38 512.68 € HT
 - Chemin de l'Ouche : bi couche
 - Route de la Chaussée : bi couche
 - Impasse des Fours : bi couches
 - Rue de la Mare Pavée : bi couches
 - Allée de la Place : bi couche

- TOTAL : 185 880.20 € HT soit 223 056.24 € TTC

Ces travaux devraient être réalisés en Septembre-Octobre 2024. Si les particuliers souhaitent faire leurs entrées de maisons, ils peuvent se manifester auprès du secrétariat afin de les mettre en contact avec l'entreprise qui pourra leur faire un devis à leur charge.

Après délibération, le Conseil accepte la convention avec la scierie Archimbaud et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Votes : Pour : 12 Contre : Abstention :

Travaux « PATA » :

La livraison de 10 tonnes de PATA prévue le 1^{er} Juillet n'a pas eu lieu.

Questions diverses : /

La séance est levée à 22H33

Stéphanie GOURIN,
Secrétaire de séance



Nicolas VALERY,
Le Maire

